

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MADAME MICHELE BARRAU-SARTRES
SIXIEME CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU**

Le Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-9,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les délibérations du conseil communautaire du 15 avril 2014 fixant la composition du bureau communautaire et les indemnités du président, des vice-présidents et des délégataires de fonctions,

VU le procès-verbal d'élection de la séance du conseil communautaire en date du 15 avril 2014 au cours de laquelle ont été élus le président, les vice-présidents et les membres du bureau,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Monsieur Philippe BONNECARRERE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Madame Michèle BARRAU-SARTRES, en sa qualité de sixième conseillère communautaire membre du Bureau, pour les champs de compétence ci-après définis :

- Habitat,
- Gens du voyage.

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à Madame Michèle BARRAU-SARTRES, à l'effet de signer, au nom du président et dans le respect des attributions confiées par le conseil communautaire, les actes et courriers, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception des marchés publics.

Article 3 : indemnités de fonction

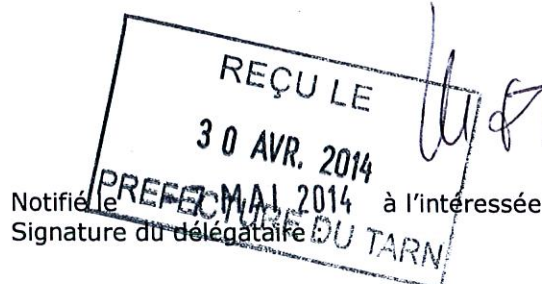
Madame Michèle BARRAU-SARTRES percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du conseil communautaire.

Article 4: exécution

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry, le 23 avril 2014

Philippe BONNECARRÈRE



Notifié le 30 AVR. 2014 à l'intéressée
Signature du délégataire

